

**Procès-verbal des délibérations  
du conseil municipal de PANNES**

Séance du 25 mai 2020 à 20 heures 30.

Sous la présidence de Monsieur Jacques NOEL, maire sortant, doyen d'âge.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation adressée le 18 mai 2020.

Ordre du jour : élection du maire, détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints.

Présents : Gérald BRADY, Gilles CLAVEL, Sandrine DASSI, Agnès GOLAB, Alicia GROSLIER, Patrick HEMONET, Thierry HUMILIERE, Jacques NOEL, Carine SCHMIT, Damien SCHMIT, Anthony THIENNEMENT.

\*\*\*\*\*

Le maire sortant fait l'appel des conseillers municipaux nouvellement élus, les déclare installés dans leurs fonctions. Le maire sortant, doyen d'âge procède à l'élection du maire.

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Election exécutif (5.1)**

**Election du maire.**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Mr Gérald BRADY : 10 (dix voix)

**Mr Gérald BRADY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.**

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Exercice des mandats locaux (5.6)**

**Désignation du nombre d'adjoints.**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de trois postes d'adjoints.

## **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Election exécutif (5.1)**

### **Election des adjoints.**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### **ELECTION DU 1<sup>er</sup> ADJOINT :**

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 6

A obtenu :

– M. Jacques NOEL : 9 voix (*neuf voix*)

**M. Jacques NOEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1er adjoint et immédiatement installé.**

### **ELECTION DU 2<sup>ème</sup> ADJOINT :**

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin : 2<sup>ème</sup> adjoint**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

– M. Gilles CLAVEL : 10 voix (*dix voix*)

**M. Gilles CLAVEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2ème adjoint et a été immédiatement installé.**

### **ELECTION DU 3<sup>ème</sup> ADJOINT :**

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– Mme Sandrine DASSI : 2 voix (*deux voix*)

– Mr Thierry HUMILIERE : 2 voix (*deux voix*)

– Mme Carine SCHMIT : 4 voix (*quatre voix*)

– Mme Agnès GOLAB : 1 voix (*une voix*)

– Mr Anthony THIENNEMENT : 2 voix (*deux voix*)

Aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un 2<sup>ème</sup> tour du scrutin.

#### **2<sup>ème</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme Sandrine DASSI : 1 voix (*une voix*)
- Mr Thierry HUMILIERE : 2 voix (*deux voix*)
- Mme Carine SCHMIT : 5 voix (*cinq voix*)
- Mme Agnès GOLAB : 0 voix (*zéro voix*)
- Mr Anthony THIENNEMENT : 2 voix (*deux voix*)

Aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour du scrutin.

**3<sup>ème</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme Sandrine DASSI : 1 voix (*une voix*)
- Mr Thierry HUMILIERE : 1 voix (*une voix*)
- Mme Carine SCHMIT : 6 voix (*six voix*)
- Mme Agnès GOLAB : 0 voix (*zéro voix*)
- Mr Anthony THIENNEMENT : 1 voix (*une voix*)

**Mme Carine SCHMIT, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamée 3<sup>ème</sup> adjoint et a été immédiatement installée.**